

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2010 A 18 h 30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE

Le conseil municipal de la Commune de Tarascon, dûment convoqué en date du 24 mars 2010, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Alain SUTRA, Maire.

Présents :

Alain SUTRA – Alexandre BERMAND - Carine CALDERON – René CRASSAT – Nathalie DA SILVA Raymond DEDIEU - Nathalie DEMAY - Nadège DENJEAN – Ronny MAZZOLENI - Evelyne IZARD – Malika KOURDOUGHLI – Guy LUCIA SOPENA - Jean MACIEL - Zarha MARTY - Claude ROQUES GONZALEZ – Michel ROQUES - Marie Paule ROUANET – Martine SERRANO Jean-Claude SOTILLO - Paul SUANEZ - Nazareth VINHAS Michel HERIBERT

Absent : Jean-Pierre ROUSSE

Secrétaire de séance : Marie-Paule ROUANET

Avant de commencer cette séance du conseil municipal, le Maire demande aux membres présents d'accueillir Malika KOURDOUGHLI qui est non seulement adjointe à la politique scolaire mais aussi conseillère régionale. Il précise que c'est la reconnaissance de son engagement, de ses compétences, d'un travail à ses côtés depuis 10 ans.

C'est aussi un bel exemple de réussite pour la ville, le canton et pour les jeunes qu'elle représente.

Il lui souhaite beaucoup de réussite et lui réitère toute sa confiance.

Malika KOURDOUGHLI : « Je suis très touchée par ce que je viens d'entendre. Je voudrais remercier toutes les personnes qui m'ont soutenu. Vendredi dernier, lors de l'élection du président du conseil régional, j'ai vécu un moment formidable et j'étais très fière et honorée de représenter la Haute Ariège, le PRG et ma ville. »

Alain SUTRA (Maire) : « Je vais donner lecture de l'ordre du jour et je laisserai ensuite la présidence à Michel ROQUES, adjoint aux finances. »

Ordre du jour

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 février 2010

Affaires financières :

Commune :

- Approbation du compte administratif 2009
- Affectation du résultat
- Vote des taux des taxes directes locales
- Vote du budget 2010
- Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire des Pyrénées Orientales, de l'Aude et de l'Ariège.

Régie Municipale d'Animations :

- Approbation du compte administratif 2009
- Vote du budget 2010
- Séisme Haïti : Versement d'une subvention de 1.000 euros à la Fondation de France

Lotissement de l'Ayroule :

- Approbation du compte administratif 2009
- Budget 2010

Affaires générales

- Décisions municipales : le conseil municipal prend acte des décisions municipales prises par le Maire conformément à la délibération du 15.05.2008 relative aux délégations attribuées au Maire par le conseil municipal.

- Répartition intercommunale des charges scolaires pour l'année scolaire 2009/2010 : il s'agit de fixer la participation financière (année scolaire 2009/2010) pour les communes dont les enfants sont scolarisés au groupe scolaire du Pradelet (élémentaire, maternelle).

- Avis du conseil municipal sur les modalités de l'enquête publique dans le cadre de la demande de défusion de la commune associée de Banat.

Personnel

- Création de poste
- Modification du régime indemnitaire

Régie Municipale d'Electricité

- Approbation du compte administratif 2009
- Affectation du résultat
- Vote du budget 2010
- Avancements 2010
- Recrutements agent clientèle et monteur électricien
- Convention Fonds Unique Habitat (FUH)
- Contribution tarifaire acheminement
- Participation à l'Agence Locale d'Energie de l'Ariège
- Cession de véhicule

Questions diverses

Approbation procès verbal séance du conseil municipal du 16 février 2010

Aucune observation particulière, adopté à l'unanimité (22 Pour).

Le Maire quitte la séance du conseil municipal

Compte Administratif de la Régie Municipale d'Animations – Exercice 2009

M. Michel ROQUES, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2009 établi à partir du compte de gestion réalisé par le comptable public et arrêtant les recettes et dépenses de l'année précédente ainsi que les résultats par section.

Après avoir entendu l'exposé de Michel ROQUES, le conseil municipal approuve, à l'unanimité (21 Pour), le compte administratif de la Régie Municipale d'Animations, exercice 2009, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	90.169,12 €	€
Recettes (€)	92.984,00 €	€

Lotissement de l'Ayroule – Compte administratif 2009

M. Michel ROQUES, Maire Adjoint chargé des finances, présente le compte administratif 2009 du lotissement de l'Ayroule établi à partir du compte de gestion réalisé par le comptable public et arrêtant les recettes et les dépenses de l'année précédente.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel ROQUES, le conseil municipal approuve, à l'unanimité (21 Pour), le compte administratif du lotissement de l'Ayroule pour l'exercice 2009 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	302.402,29 €	€
Recettes (€)	181.115,70 €	€

Régie Municipale d'Electricité - Compte Administratif 2009

Vu l'avis du conseil d'exploitation réuni en date du 17 mars 2010, Michel ROQUES, Maire Adjoint chargé des finances, présente le compte administratif de la Régie Municipale d'Electricité pour l'exercice 2009, arrêté comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	2.161.033,06 €	173.464,94 €
Dépenses	2.235.830,85 €	295.102,34 €

Adopté à l'unanimité (21 Pour)

Compte Administratif de la Commune – Exercice 2009

M. Michel ROQUES, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2009 établi à partir du compte de gestion réalisé par le comptable public et arrêtant les recettes et dépenses de l'année précédente ainsi que les résultats par section.

Après avoir entendu l'exposé de Michel ROQUES, le conseil municipal approuve, à l'unanimité (21 Pour), le compte administratif de la Commune, exercice 2009, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4.555.369,42 €	639.509,59 €
Recettes (€)	4.824.969,83 €	372.686,90 €

Section Fonctionnement, résultat positif de 269.641,00 €

Section Investissement, résultat négatif de 266.822,69 €

Le Maire revient en séance du conseil municipal

Régie Municipale d'Electricité – Affectation de résultats exercice 2009

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009, le Maire propose au conseil municipal, après avis du conseil d'exploitation de la régie municipale d'électricité réuni le 17.03.2010, l'affectation de résultats suivante :

Résultat de l'exercice 2009

Investissement - 121.637,40 €

Exploitation - 74.797,79 €

Résultat de clôture

Investissement - 152.690,73 €

Exploitation - 482.056,13 €

Décision d'affectation :

Report excédent exploitation R 002 : + 329.366 ,00 €

dont reversement au budget principal : + 250.000 ,00 €

Le directeur de la Régie Municipale d'Electricité adresse ses remerciements pour la confiance qui est accordée à l'ensemble du personnel de la Régie Electrique.

Alain SUTRA (Maire) : « La Régie Municipale d'Electricité existe depuis 1926. On est fier de cet outil qui a fait ses preuves. Notre régie est administrée par du personnel de qualité. Je suis aussi satisfait du travail fait en partenariat avec la Mairie. Merci de transmettre le soutien du conseil municipal à l'ensemble du personnel pour le travail qui est réalisé.»

Paul SUANEZ : « Je profite de l'occasion pour remercier la Régie Municipale d'Electricité par rapport aux personnes en difficultés. Elle fait preuve de beaucoup de compréhension. »

Régie Municipale d'Electricité : Embauche d'un monteur électricien en contrat à durée déterminée

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de pourvoir le poste de monteur électricien, faisant suite au départ de Monsieur VIGNAUX Eric au sein de la Régie Municipale de TARASCON.

La candidature de Monsieur GUERRA Georges a été retenue à ce poste.

Après avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Municipale d'Electricité réuni le 17 mars 2010, le Maire propose le recrutement de Monsieur GUERRA Georges en contrat à durée déterminée d'un an, au poste de monteur électricien, à compter du 1^{er} Avril 2010.

La rémunération de ce poste sera équivalente au GF 4 NR 40 soit 1 505.08 € brut.

Adopté à l'unanimité (23 Pour)

Régie Municipale d'Électricité - Convention Fond Unique Habitat.

Le Maire fait part au conseil municipal des missions du Fond Unique Habitat qui gère les demandes d'aides concernant les clients en difficultés de règlement, notamment dans le domaine des factures d'électricité.

Il précise que les responsables rencontrés par le Directeur de la Régie Municipale d'Électricité ont proposé la signature d'une convention départementale de partenariat pour la gestion du dispositif « solidarité énergie » du fonds unique habitat (FUH).

La participation financière pour l'année 2010 s'élève à la somme de 1500 €.

Le conseil municipal entérine cette proposition à l'unanimité (23 Pour) et autorise le Maire à signer la convention départementale de partenariat pour la gestion du dispositif « solidarité énergie » du fonds unique habitat (FUH).

Régie Municipale d'Electricité

Contribution Tarifaire Acheminement (CTA)– Contribution entreprise

Le Maire informe le conseil municipal que le décret 2009-975 du 12 août 2009 ainsi que l'arrêté du 13 août 2009 définissent les méthodes de calcul de la CTA et les modalités de contrôle.

Cette réglementation impose à l'ensemble des clients finaux, y compris les clients bénéficiant des tarifs particuliers, conformément à l'article 18 de la loi n° 2004-803 du 9 Août 2004 de supporter cette contribution.

En conséquence, EDF a fait le choix de prendre en charge cette contribution.

Dans un but d'uniformisation de l'application de celle-ci et après avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Municipale d'Electricité réuni le 17 mars 2010, le Maire propose au conseil municipal la prise en charge de la part CTA sur les tarifs agents par l'entreprise.
Adopté à l'unanimité (23 Pour)

Régie Municipale d'Electricité **Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie de l'Ariège.**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une démarche initiée par le Conseil Général de l'Ariège et le SDCEA vise à créer une Agence Locale de l'Energie de l'Ariège.

Cette agence sera le conseil, pour les collectivités mais aussi pour les particuliers, en terme de maîtrise de l'énergie, de promotion des énergies renouvelables ainsi qu'en énergie partagée, filière bois énergie, photovoltaïque...

Le Maire précise que pour d'adhérer à cette association une participation de 2.000€ est sollicitée.

Vu l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la Régie Municipale d'Electricité réuni le 17 mars 2010, le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'Agence Locale de l'Energie de l'Ariège pour une participation à hauteur de 2.000 euros.

Adopté à l'unanimité (23 Pour)

Régie Municipale d'Electricité **Cession véhicule Citroën Jumper 3138 GP 09**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au remplacement du véhicule de marque Citroën type Jumper immatriculé le 29.07.2003 sous le numéro 3138 GP 09.

Il précise que ce véhicule sera cédé à l'euro symbolique à la Commune de Tarascon.

Vu l'avis du conseil d'exploitation réuni le 17 mars 2010, le conseil municipal émet, à l'unanimité (23 Pour) un avis favorable à la cession à l'euro symbolique de ce véhicule.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 13.10.2009 portant sur la cession du véhicule Renault Trafic 4x4 immatriculé 2601 GD 09.

Commune - Affectation de résultats 2009

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Constate que le compte actif fait apparaître :

- un déficit d'investissement de 5.116,69 euros
- un excédent de fonctionnement de 297.021,40 euros

Décide d'affecter les excédents comme suit :

- section d'investissement : 97.021,40 euros
- section de fonctionnement : 200.000,00 euros

Adopté à l'unanimité (23 Pour)

Vote des taux des taxes directes locales – Année 2010

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes par rapport à 2009.

Les taux des taxes directes locales pour l'année 2010 sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation 15,15 %
- Foncier bâti 28,52 %

- Foncier non bâti 136,69 %

Commune – Budget 2010

Le Maire propose au conseil municipal le budget 2010 suivant :

➤ Section de fonctionnement

Dépenses :	4.981.112,00 €
Charges à caractère général	1.382.362,00 €
Charges de personnel	2.500.000,00 €
Virement section investissement	250.000,00 €
Amortissements	100.000,00 €
Charges de gestion courante	515.750,00 €
Charges financières	180.000,00 €
Charges exceptionnelles	53.000,00 €

Michel HERIBERT : « En ce qui concerne les charges de personnel, il y a une augmentation de 200.000 €. Je suis réservé sur l'embauche de nouveaux personnels car je pense qu'il faut être vigilant sur ce chapitre là. »

Recettes :	4.981.112,00€
Excédent reporté	200.000,00 €
Produits de gestion courante	71.000,00 €
Immobilisations corporelles	100.000,00 €
Vente produits et services	426.000,00 €
Impôts et taxes	2.350.216,00 €
Dotations, subventions, participations	1.088.846,00 €
Autres produits gestion courante	730.000,00 €
Produits financiers	50,00 €
Produits exceptionnels	15.000,00 €

➤ Section d'investissement

Dépenses :	1.570.671,40 €
Déficit d'investissement reporté	5.116,69 €
Travaux en régie	100.000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	272.000,00 €
Immobilisations incorporelles	60.000,00 €
Immobilisations corporelles	339.054,71 €
Immobilisations en cours	794.500,00 €

Grands travaux 2010 : rénovation rue de Saurat, passage du quai Armand Sylvestre, place de la République – réfection des berges du Videssos (2^{ème} phase) – construction d'un espace associatif (club house) – aménagement de la voirie communale – création d'une salle pour événements familiaux ou associatifs – réfection toit salle du conseil municipal – construction d'un columbarium.

Recettes :	1.570.671,00 €
Virement section fonctionnement	250.000,00 €
Produit cessions d'immobilisation	42.500,00 €
Amortissements	100.000,00 €
Dotations	269.021,40 €
Subventions d'investissement	259.150,00 €
Emprunts	650.000,00 €

Après en avoir entendu la présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité (23 Pour) le budget de l'année 2010.

Paul SUANEZ : « J'ai un message des habitants du lotissement de l'Ayroule. Ils proposent d'organiser une petite fête de quartier. C'est une bonne politique immobilière que nous avons réalisée. »

Alain SUTRA : « Nous avons commencé par un lotissement à Banat, puis à l'Ayroule et on en fera d'autres ! »

Subventions aux associations

M. MACIEL ne participera pas au vote en sa qualité de président du groupe folklorique portugais.

Les subventions aux associations pour l'année 2010 sont votées à l'unanimité (22 Pour).

Paul SUANEZ : « Je tiens au nom d'info sectes à vous remercier pour la subvention attribuée. Cette association fait un travail remarquable. »

Raymond DEDIEU : « Je propose d'envoyer à chaque association la réglementation sur les débits temporaires de boissons (buvettes) car il va y avoir de plus en plus de contrôles. »

Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à recourir au renouvellement d'une ligne de trésorerie pour un montant de 400.000,00 euros, visant à faciliter l'exécution du budget de la Commune en palliant à une insuffisance temporaire de liquidités nécessaires au financement des investissements en cours.

Il précise que l'ouverture de ce crédit se fera auprès de la Banque Populaire des Pyrénées Orientales, de l'Aude et de l'Ariège, agence de Tarascon aux conditions suivantes :

montant : 400.000,00 euros
taux : Euribor 3 mois + 0,85 %
durée : 12 mois

Adopté à l'unanimité (23 Pour)

Régie Municipale d'Animations– Budget 2010

Le Maire informe le conseil municipal des conditions de préparation du budget de la régie municipale d'animations pour l'exercice 2010 et soumet au vote du conseil municipal son approbation chapitre par chapitre.

➤ **Section de fonctionnement**

Dépenses :	124.814,88 €
Charges à caractère général	112.814,88 €
Autres charges de gestion courante	12.000,00 €
Recettes :	124.814,88 €
Excédent reporté	2.814,88 €
Produits des services, domaine et ventes	16.000,00 €
Impôts et taxes	8.000,00 €
Dotations et participations	98.000,00 €

Après en avoir entendu la présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité (23 Pour) le budget de la régie d'animations pour l'année 2010.

Régie Municipale d'Animations **Séisme Haïti - Versement aide financière fondation de France**

Le Maire propose au conseil municipal le versement d'une aide financière à la Fondation de France au profit des victimes du séisme qui s'est produit à Haïti le 12 janvier 2010.

Il propose la somme de 1.000 euros et demande au conseil municipal son avis.

Adopté à l'unanimité (23 Pour).

Lotissement communal de l'Ayroule – Vote d'un budget annexe pour 2010

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation d'un lotissement communal situé à quartier de Ayroule à Tarascon

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à la demande du Receveur Municipal, un budget annexe doit être voté pour la réalisation de ce lotissement.

Le Maire fait part de la proposition de budget établi ainsi qu'il suit pour l'année 2010 :

➤ <u>Section Fonctionnement</u>	
Autres charges de gestion courante	211.604,91 €

Adopté à l'unanimité (23 Pour)

Décisions municipales

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les décisions municipales qu'il a prises conformément à la délibération du 15 mai 2008 relative aux délégations attribuées au Maire par le conseil municipal :

Décision n°2010-03 (17.02.2010)	Commune de Tarascon S/Ariège/Département de l'Ariège Titres de recettes 2008-2009
Décision n°2010-4 (29.03.2010)	Modifications tarifs régies municipales
Décision n°2010-5 (29.03.2010)	Révision du POS en PLU Choix du bureau d'études

Le conseil municipal prend acte des décisions municipales ci-dessus énumérées.

Répartition intercommunale des charges scolaires **Fixation de la contribution – année scolaire 2009/2010**

Conformément à l'article L 212-8 du code de l'Education modifié par la loi n°2005.157 du 23.02.2005 (art. 113) portant sur la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, fondée sur le principe du libre accord entre les communes concernées,

Le Maire informe le conseil municipal de la réunion en date du 9 mars 2010 à laquelle étaient conviés tous les maires concernés et au vu de laquelle ont été définies :

- les modalités de répartition intercommunale des charges des écoles de Tarascon accueillant des enfants des communes extérieures.

- la contribution moyenne pour l'école maternelle et l'école élémentaire de Tarascon.

Après cette réunion de concertation, il a été décidé de fixer la participation financière, pour un enfant résidant dans une commune extérieure et fréquentant une école publique de Tarascon, à :

- **1.225,56 euros pour l'école maternelle**

- **646,15 euros pour l'école élémentaire.**

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions en rappelant que le montant des contributions de la commune de résidence de l'enfant aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Tarascon a été fixé en accord entre les communes. Adopté à l'unanimité (23 Pour)

Michel HERIBERT : « Au dernier conseil d'école, le Maire de Rabat nous a informé que des enfants de Rabat étaient scolarisés à Tarascon sans qu'il ait donné l'autorisation.

Vous ne pourrez pas faire payer au Maire de Rabat les charges scolaires.

Je voudrais que l'on respecte la convention du RPI qui a été signée avec les maires des communes concernées. Je voudrais que l'on soit vigilant. On s'est battu pour maintenir et pérenniser ce RPI ! »

Alain SUTRA : « Je tiens à préciser que parmi les inscriptions concernant les enfants de Rabat, une concerne la CLIS, les autres ont été portées à la connaissance du Maire de Rabat qui ne s'y est pas opposé. »

Avis du conseil municipal sur les modalités de l'enquête publique dans le cadre de la demande de défusion de la commune associée de Banat

Le Maire fait lecture au conseil municipal de l'article paru dans la Dépêche du Midi : « *Polémique – Banat ne veut plus dépendre de Tarascon* ».

1^{er} point : Le courrier cosigné avec les habitants de Banat dont il est fait référence dans l'article n'a jamais été adressé au Maire.

2^{ème} point : Michel HERIBERT n'est jamais venu trouver le Maire de Tarascon pour discuter ensemble de ce dossier.

3^{ème} point : Débat démocratique : n'y a-t-il pas plus démocratique que d'en parler en conseil municipal !

Le Maire reprend également son intervention figurant sur le procès verbal de la séance du conseil municipal du 16 février 2010.

Alain SUTRA (Maire) : « Je suis choqué par ce fonctionnement. Sur ce dossier, il ne faut pas mélanger vitesse et précipitation ! Si Michel HEIRBERT était venu m'en parler sans alerter la presse, on aurait pu discuter sur les modalités. On respectera le vote des habitants de Banat mais il n'y aura pas de nouvelles élections avant 2014. De toute façon, c'est le Préfet qui prendra la décision sur la défusion.

Je pense qu'il serait raisonnable d'attendre la confirmation de la commission de Banat pour fixer les modalités de l'enquête publique.

Je n'accepte pas que l'on utilise des termes à mon égard tel que *autoritaire – antirépublicain* ! »

Jean-Claude SOTILLO fait lecture d'une déclaration des élus radicaux : « Les élus radicaux du conseil municipal ne peuvent accepter les propos tenus par le maire délégué de Banat. Il y a peu de temps encore, M. HERIBERT, président du cercle PRG de Tarascon, était satisfait des travaux et investissements faits à Banat, pour lui quartier de Tarascon.

Il utilise les mots *autoritaire – antirépublicain* contre le Maire de Tarascon, propos complètement dénués de sens.

La défusion du village associé est actée cependant le respect du calendrier arrêté démocratiquement s'impose.

Le groupe radical conseille à M. HERIBERT plus de courtoisie et de maîtrise dans ses propos, et peut être alors, sera-t-il un jour Maire de Banat ! »

Nathalie DEMAY donne lecture de la lettre du 29 mars 2010 cosignée par tous les élus sauf Michel HERIBERT.

Raymond DEDIEU : « Je suis un peu interloqué, déçu ! Quand nous avons été élus, nous étions une équipe d'élus. Les débats que nous menons doivent défendre les intérêts généraux. Au lieu d'attaquer le Maire, il faudrait attaquer le conseil municipal. Aujourd'hui, je voudrais que l'on réaffirme que toutes les décisions sont prises par la majorité des élus et non pas uniquement par le Maire de cette commune ! »

Paul SUANEZ fait la déclaration suivante : « 10 années que nous sommes ensemble, les opinions peuvent s'exprimer librement et s'expriment en toute liberté. Je crois rêver. Je ne savais pas que j'étais l'adjoint d'un maire autoritaire qui jetterait la république par-dessus bord ! Je ne savais pas que j'étais prié de me taire. Je ne savais pas que le maire était antirépublicain !...Trêve de balivernes !

Au-delà d'une demande pétitionnaire légitime qui reste cantonnée dans une réglementation et lois en vigueur, on voit surgir quelques personnes qui rêvent de revanche en nouant des alliances de circonstances pour mieux précipiter leurs nouveaux amis dans le mur ! Que cache cette volonté subite de quelques uns ? Qu'y a-t-il derrière tout cela ?

Je suis républicain, démocrate, démocratie que je pratique tous les jours en mairie, dans la rue, dans les réunions et ici dans cette enceinte républicaine qu'est le conseil municipal de Tarascon sur Ariège.

J'apporte au Maire, Alain SUTRA, tout soutien (mais est-ce besoin de le rappeler ?). Je lui apporte toute mon estime et lui renouvelle ma confiance. Cet homme ne mérite pas les propos écrits dont il est l'objet. Il en est le contraire mais encore plus, il est le garant de la démocratie retrouvée. »

Michel HERIBERT précise que ce n'est pas le texte intégral écrit par la commission de Banat que la Dépêche a publié ; elle l'a déformé.

Je regrette que Nathalie DEMAY ait signé cette lettre mais j'ai reconnu « la patte du nègre » qui l'a écrit !

Création de poste éducateur des APS de 1^{ère} classe **Modification du régime indemnitaire**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 20 février 2007 modifiée, relative au tableau des effectifs des services municipaux.

Il rappelle également le projet validé en bureau, de mise en place d'une véritable coordination de la politique d'animation locale autour d'un responsable de pôle placé auprès du Directeur Général des Services.

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à la déclaration de vacance de poste en vue de recruter dans cette optique un éducateur des APS de 1^{ère} classe- temps complet.

Pour permettre ce recrutement, le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à l'ouverture du poste sus cité. Il précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité (22 Pour 1 Abstention)

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie l'assemblée
et lève la séance à 22 heures 20**

**Le Secrétaire de séance,
Marie-Paule ROUANET**

Le présent compte rendu a été publié en Mairie le 5 mai 2010.